

Bobsleigh CANADA Skeleton

Lignes directrices pour les soins et le transport des athlètes blessés

A. Préambule

Bobsleigh Canada Skeleton tient à pourvoir aux besoins de soins de santé de ses athlètes par le biais d'un programme complet de services intégrés, développé conjointement avec ses partenaires : À Nous le Podium, Centre Canadien du Sport - Calgary, Université de Calgary, Winsport Canada et autres. Compte tenu de nos besoins et des services disponibles, BCS se charge de la coordination des soins médicaux, des programmes de mise en forme et de conditionnement physique, et des services de soutien paramédicaux.

Les soins des athlètes qui participent aux activités d'équipe nationale ou d'équipe nationale de développement sont d'une importance primordiale. Les décisions quant aux soins d'un athlète qui participe aux activités d'une équipe BCS seront toujours prises dans une optique qui favorise les meilleurs intérêts de la santé de l'athlète à long terme.

B. Détails des lignes directrices

1. Champ d'application

Ces lignes directrices s'appliquent à tous les athlètes de Bobsleigh Canada Skeleton. Ces lignes directrices traitent principalement des soins de santé, du soutien et de l'autorité des athlètes blessés ou souffrant d'une blessure ou d'une condition déjà existante, lors de voyager avec le programme national ou le programme national de développement.

2. Assurance de soins médicaux d'urgence hors du pays

BCS se chargera d'assurer que tous les athlètes qui voyagent dans le cadre du programme national ou du programme national de développement sont couverts par une police d'assurance tierce, comme par exemple le Programme d'assurance pour les athlètes canadiens (PAAC) qui inclut une assurance de soins médicaux hors du pays. Au minimum, BCS doit offrir une couverture jusqu'au niveau de bronze. Les athlètes peuvent se payer un niveau supérieur de couverture, à leurs propres frais.

3. Autorité

Dans le cas où il faudrait transporter/garder un athlète dans l'hôpital ou le renvoyer au Canada en raison de son incapacité pour concourir, une décision sera prise en consultation avec l'athlète, mais l'autorité principale sera le propre du chef médecin de BCS et le personnel médical responsable et/ou les fournisseurs de soins de santé sur les lieux.

- Chef médecin (CM) – est la personne à Calgary dûment qualifiée pour prendre la décision si l'athlète est «apte à participer» (AP) ou «apte à voyager» (AV);
- Chef des soins de santé sur les lieux (CSSSL) – si le personnel médical de BCS accompagne l'athlète, cette personne sera le CSSSL. Sinon, l'entraîneur en chef se chargera de ce rôle. Si l'équipe a un personnel médical de deux ou plusieurs personnes, le CSSSL sera nommé par les personnes présentes, compte tenu des meilleurs intérêts de l'athlète et des besoins du reste de l'équipe;
- Fournisseur de soins de santé local (FSSL) – Dans certains cas, s'il y a une blessure

Lignes directrices pour les soins et le transport des athlètes blessés	BCS_Injured Athlete Care and Travel Guidelines_FINAL_F_Dec2012.doc	11 Dec 2012	12 déc 2012	1 sur 3
Lignes directrices	Nom de fichier	Approuvé	Mise à jour	Pages

- très grave, le médecin traitant pourrait servir de CSSSL, et se chargerait alors des communications avec le CM;
- Le directeur des programmes de haute performance et/ou le président-directeur général prendront part à toute discussion pertinente et auront le mot final sur toute responsabilité financière encourue par l'association.

4. Approbations

Dans tous les cas, le processus d'approbation se lancera par un avis au directeur des programmes de haute performance ou au président-directeur général, préférablement par écrit. Le processus de l'approbation sera communiqué à l'athlète, son entraîneur et le directeur de haute performance ou le président-directeur général:

- Arrêter la participation de l'athlète – Cette décision peut s'appliquer à l'entraînement comme à la compétition, et se fait à la discrétion du CSSSL. La décision devrait se prendre en consultation avec le CM et le FSSL, le cas échéant. La décision devrait être signalée, préférablement par écrit, au directeur des programmes de haute performance ou au P-DG.
- Apte à voyager – Si l'athlète a été retiré de la compétition, mais sa blessure n'est pas assez sérieuse pour que l'athlète soit rapatrié et en conséquence l'athlète reste avec l'équipe, la décision se prendra à la discrétion du CM en consultation avec le CSSSL et le FSSL, le cas échéant. La décision devrait être signalée, préférablement par écrit, au directeur des programmes de haute performance ou au P-DG.
- Rapatrier l'athlète – Si l'athlète a été retiré de la compétition et la blessure est jugée assez sérieuse pour rapatrier l'athlète, cette décision se prendra et le processus se déroulera à la discrétion du CM en consultation avec le CSSSL et le FSSL, le cas échéant. La décision devrait être signalée, préférablement par écrit, au directeur des programmes de haute performance ou au P-DG. La personne désignée par l'athlète comme contact d'urgence sera avisée et sa participation sera sollicitée si les circonstances le dictent.

5. Considérations pour le voyage

Si le CM décide de rapatrier l'athlète, le CM décidera aussi si l'athlète fera le trajet de retour non accompagné ou accompagné. Dépendamment de la décision du CM, l'athlète blessé peut être accompagné par un coéquipier, un fournisseur de soins de santé ou un membre du personnel de l'équipe. Si les circonstances le dictent, l'accompagnateur pourrait être la personne désignée en contact d'urgence ou un membre de la famille.

Aucun athlète ne sera laissé seul avant d'être installé dans sa place dans l'avion. C'est la responsabilité du FSSL ou son agent désigné de rester avec l'athlète blessé même si cela veut dire qu'il devra rattraper l'équipe à un moment ultérieur, dans un endroit différent. Les soins et la supervision de l'athlète blessé sont au plus important.

Lignes directrices pour les soins et le transport des athlètes blessés	BCS_Injured Athlete Care and Travel Guidelines_FINAL_F_Dec2012.doc	11 Dec 2012	12 déc 2012	2 sur 3
Lignes directrices	Nom de fichier	Approuvé	Mise à jour	Pages

C. Mise en pratique des lignes directrices

Le P-DG, le directeur des programmes de haute performance, le personnel d'entraînement et le personnel des soins de santé partagent la responsabilité quant à la mise en pratique et l'application des présentes lignes directrices.

D. Exceptions et exclusions aux lignes directrices

L'application de ces lignes directrices est soumise à la discrétion du CM et du FSSL, vu que l'analyse situationnelle joue un rôle important dans les soins et la santé de l'athlète.

Lignes directrices pour les soins et le transport des athlètes blessés	BCS_Injured Athlete Care and Travel Guidelines_FINAL_F_Dec2012.doc	11 Dec 2012	12 déc 2012	3 sur 3
Lignes directrices	Nom de fichier	Approuvé	Mise à jour	Pages